about me
November 22, 1827

Le décret de l'Assemblée nationale de Trézène en date du … m'avait autorisé de lever une contribution de 40000 Thaler Colonnat, dont 30000 destines à la flotte et 10000 réversibles à l'armée de terre.

Le Décret de vos Excellences en date du 15 Mai 1827 V.S. allait plus loin ; il m'autorisait à recueillir et encaisser exclusivement tous les revenus de l'Archipel qui n'étaient point vendus ou hypothéqués à cette époque, et à faire un emprunt de 500,000 Piastres avec la clause de garder les 2/3 de ces revenus pour la flotte et 1/3 pour les autres besoins de l'état et sans que personne eut le droit de se mêler de cette rentrée sans mon aveu.

Néanmoins, Mr Gosse que j'avais chargé de l'exécution de ces décrets, n'a pu encaisser et appliquer aux besoins de la marine, qu'une partie des revenus du Dazio de Syra et de Tyno. Tous les autres revenus de l'Archipel sans exception ont été encaissés par ordre de vos excellences et par leurs agents sans en me prévenir et contre la lettre positive des décrets susmentionnés, décrets qui n'ont point été révoqués jusqu'à ce jour. [1] Une telle conduite aussi inconséquente que coupable qui lésait mes droits, les intérêts de la flotte et mettait en opposition le Gouvernement avec lui-même aurait mérité depuis longtemps des réclamations de ma part. Je ne l'ai pas fait pour ne pas jeter le Gouvernement dans un plus grand embarras. L'état précaire de la flotte ne me permit plus de me taire.